

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et familles de Robertville inc.	Numéro de permis 2016074	Date d'inspection Le 28 septembre 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
 -Lors de ma visite, le ratio est respecté.
 -L'aire de jeu intérieur offre aux enfants une grande variété de matériel. Celui-ci est sécuritaire et facile d'accès. Les zones de jeux sont invitantes et accueillantes.
 -Aucun breuvage chaud n'a été retrouvé dans les locaux auprès des enfants.
 -L'orientation des enfants est faite de façon respectueuse et positive.
 -Les éducatrices ont pris l'initiative de créer un coin d'idée. Nous pouvons y retrouver des idées d'activités à faire avec les enfants lors d'une journée de pluie ou lorsqu'elles sont à court d'inspiration.
 -Pendant ma visite, les enfants ont fait leur arrivée de l'école, ils ont lavé leurs mains. Ceux qui avaient faim ont mangé une collation les autres sont passés aux jeux libres.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 septembre 2021

Date

original signé par
Hélène Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 septembre 2021

Date